

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/LDC/HL/12/Add.11

27 octobre 1997

(97-4688)

**Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées
en faveur du développement du commerce des
pays les moins avancés**

TABLES RONDES PAR PAYS: DOCUMENTATION

Vanuatu

Addendum

Documentation pour la table ronde concernant Vanuatu.

EVALUATION DES BESOINS DE COOPERATION TECHNIQUE LIEE AU COMMERCE

(Préparée sur la base de la liste de questions pour l'évaluation des besoins de coopération technique liée au commerce)

A. Politique commerciale

a) **Quels sont les secteurs qui, à votre avis, ont un potentiel d'exportation inexploité ou sous-exploité?**

Cinq secteurs économiques ont un potentiel d'exportation inexploité ou sous-exploité.

Agriculture:

Il conviendrait d'accorder plus d'importance à la production commerciale pour compléter la production de subsistance. Vu l'étendue et la capacité de production de la population rurale, Vanuatu pourrait développer sa production de cultures d'exportation spécialisées. A l'heure actuelle, c'est le kawa qui présente le potentiel le plus intéressant, car la demande est importante dans la région du Pacifique et dans de grands pays industriels, en raison surtout des utilisations pharmaceutiques du kawa.

Elevage:

La qualité de la viande de boeuf de Vanuatu jouit d'une excellente renommée internationale. Il est possible de promouvoir la viande biologique en provenance de Vanuatu dans des créneaux régionaux et asiatiques s'intéressant à ces produits.

Pêche:

La population de Vanuatu n'a pas suffisamment bénéficié des recettes provenant de l'exploitation des ressources halieutiques du pays. Jusqu'à présent, les navires étrangers ont été les plus importants bénéficiaires des activités de pêche. La transformation du poisson - domaine qui, à l'heure actuelle, est anormalement sous-exploité - pourrait offrir au pays des débouchés à forte valeur ajoutée.

Tourisme:

Le secteur du tourisme, qui emploie déjà quelque 5 000 personnes à Vanuatu, offre des possibilités de développement notables, en raison de la profusion de ressources écologiques, de la beauté des sites naturels et de la richesse culturelle du pays. Le potentiel de développement du secteur, qui est analysé dans le Plan directeur du gouvernement pour la promotion du tourisme (avril 1995), réside dans des activités touristiques hôtelières traditionnelles ainsi que dans des formes spécialisées de tourisme, dont celles qui ont trait aux traditions culturelles et au patrimoine naturel des zones rurales. (Le nombre d'arrivées de visiteurs a augmenté en moyenne de 14 pour cent par an entre 1986 et 1996.)

Services financiers offshore:

Bien qu'il n'ait pas enregistré d'accroissement notable ces derniers temps, le secteur des services offshore recèle le potentiel nécessaire pour devenir une des principales sources de revenus du pays. Le succès de ce secteur dépendra en grande partie de la stabilité politique, de la mise en oeuvre de capacités professionnelles indigènes et des ajustements à apporter au fondement juridique des activités offshore afin d'accroître la compétitivité du secteur à l'échelle internationale.

b) Pourriez-vous définir le point de vue de votre pays concernant les raisons des changements qui ont pu intervenir dans la structure et l'orientation des courants d'échanges (exportations et importations)?

Ces cinq dernières années, la structure des exportations s'est caractérisée par une faible diversification. Le coprah a été le premier produit d'exportation du pays pendant de nombreuses années. Sa part des exportations totales est passée de 33 pour cent en 1993 à 46 pour cent en 1996. Entre 1994 et 1996, le volume des exportations de coprah effectuées par Vanuatu a augmenté de 14 pour cent, tandis que celui des exportations de cacao a diminué de 27 pour cent. Les problèmes structurels qui entravent la diversification de l'économie (voir question B c) ci-dessous) expliquent cet état de choses.

Dans l'orientation des courants d'échanges, le seul changement notable qui se soit récemment produit est l'accroissement de la part du Bangladesh comme destination des exportations (31 pour cent en 1996), ce qui s'explique par les exportations de coprah de Vanuatu à destination du Bangladesh - pays doté d'une capacité de transformation du coprah. Avant 1996, l'Union européenne était le premier marché extérieur de Vanuatu (absorbant 37 pour cent des exportations en 1995), suivie du Japon et de l'Australie. Ce dernier pays demeure la principale source d'importations (43 pour cent en 1996).

Il convient d'indiquer que les exportations de services représentent une part croissante du total des recettes en devises du pays. Vu les perspectives de développement qu'offrent les secteurs du tourisme et des services offshore, on peut s'attendre à ce que la balance des transactions courantes de Vanuatu repose davantage sur la balance des services que sur la balance des échanges visibles.

c) Quels ont été tout récemment les objectifs de la politique commerciale, par rapport à ce qu'ils étaient il y a une vingtaine d'années?

Depuis l'indépendance jusqu'à une date récente, la politique commerciale de Vanuatu a privilégié la production destinée au marché intérieur par rapport à la production destinée à l'exportation. La substitution des importations au moyen de la protection a généré des structures coûteuses pour l'économie. La politique commerciale a pour nouvel objectif d'établir un régime commercial ouvert de nature à promouvoir une production plus compétitive de produits et de services d'exportation. Ce changement de cap est envisagé dans le nouveau contexte du vaste programme de réforme, qui vise à améliorer les rouages de l'administration, à redéfinir le rôle du secteur public (en mettant l'accent sur l'efficacité), et à favoriser le secteur privé comme moteur de la croissance tout en oeuvrant pour une plus grande justice sociale.

Dans ce contexte, il est prévu que l'Etat se retire des nombreuses activités commerciales auxquelles il participe (dont l'élevage, les abattoirs, la pêche ou le tourisme) pour s'attacher à la création d'un climat de stabilité et de confiance permettant au secteur privé de se développer. Un des principaux objectifs est d'assurer aux opérateurs commerciaux, dans tout le pays, des services de transport et de commercialisation fiables et à des prix abordables, ainsi que de promouvoir la production agricole destinée aux marchés étrangers.

La nouvelle politique commerciale sera mise en oeuvre dès 1998 dans le contexte de l'application du vaste programme de réforme et de l'accession de Vanuatu à l'OMC. Elle inclura un abaissement général et une simplification des droits d'importation, la tarification pour les produits assujettis à des restrictions quantitatives, la suppression de toutes les taxes perçues à l'exportation et le remplacement de la taxe sur le chiffre d'affaires par une taxe sur la valeur ajoutée. Pour que prennent fin les pratiques commerciales déloyales, toutes les licences d'importation qui confèrent des monopoles seront abolies. Les interdictions d'importer seront remplacées par des mesures tarifaires ou éliminées.

A l'heure actuelle, la commercialisation des produits de base (coprah, cacao, café, kawa) est soumise au contrôle de l'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu (VCMB), qui octroie également des licences aux exportateurs de kawa du secteur privé. A l'avenir, tous les services de commercialisation devront être assurés par le secteur privé. Le VCMB conservera toutefois son rôle actuel pour ne pas compromettre le transport maritime desservant les endroits éloignés du pays.

Sur le plan régional, les débouchés offerts par l'Accord commercial du Groupe du Fer de lance mélanésien seront exploités à meilleur escient.

d) Quels sont les Ministères chargés des questions de politique commerciale, y compris l'élaboration, la mise en oeuvre, les moyens d'application et la surveillance? Comment se fait la coordination? Quels sont les rôles respectifs des Ministères compétents (en particulier pour ce qui est des politiques tarifaires et autres politiques touchant directement les exportations et les importations de marchandises et de services)?

Dans la structure gouvernementale actuelle, les départements suivants traitent des différents aspects de la politique commerciale:

Département de l'industrie et du commerce: chargé d'élaborer la politique commerciale aux plans national et international.

Département des douanes et des impôts: chargé de mettre en oeuvre toutes les politiques tarifaires, y compris les concessions liées aux mesures d'incitation à l'investissement.

Département des affaires étrangères: point central des relations de Vanuatu avec les organismes internationaux tels que l'OMC et la CNUCED, ainsi qu'avec les partenaires commerciaux régionaux avec lesquels Vanuatu a signé des accords bilatéraux ou régionaux (les aspects essentiels de la politique commerciale sont traités par le Département de l'industrie et du commerce).

Département des coopératives: activités de formation et activités liées aux entreprises.

Office du Conseil national de la femme: conseils aux entreprises, formation.

Autres organismes publics ou réglementaires traitant de secteurs commerciaux particuliers: Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu (qui détient l'exclusivité des droits d'achat de coprah et de cacao en vue de leur exportation, ainsi qu'en dispose la Loi sur l'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu); Office national du tourisme et Office national du plan (qui coordonnent la mise en oeuvre du Plan directeur pour le tourisme); Commission des services financiers de Vanuatu (qui réglemente et encourage le développement des secteurs des services offshore et fait office de registre des sociétés).

Le vaste programme de réforme prévoit l'instauration d'un Ministère du commerce et du développement des entreprises, dont le titulaire s'attachera à promouvoir le tissu commercial et industriel de Vanuatu. Ce nouveau Ministère aura pour tâche de coordonner, entre autres, les activités de formation liées aux opérations économiques et commerciales.

e) Comment le secteur privé et les établissements universitaires sont-ils associés à l'élaboration et à la conduite de la politique commerciale?

La participation du secteur privé à l'élaboration et à la conduite de la politique commerciale nationale a pris une importance considérable ces derniers temps, par l'intervention de divers acteurs économiques dans le processus de réforme de la politique. Le vaste programme de réforme prévoit

de faire intervenir plus systématiquement le secteur privé dans tous les aspects de l'élaboration de la politique. Il convient d'indiquer que, dans le secteur de l'agriculture, des consultations se sont toujours tenues entre cultivateurs et producteurs pour les prises de décisions. Dans le secteur du tourisme, les agents de tourisme ont aussi été largement associés à l'établissement du plan directeur de 1995.

L'Etat s'est assuré les services de consultants de l'Université du Pacifique Sud (ainsi que du Secrétariat du Forum du Pacifique Sud) dans l'accomplissement de tâches ayant trait à divers aspects de la politique commerciale nationale.

f) Quelles sont les institutions de votre pays qui peuvent jouer un rôle dans la mise en oeuvre d'un projet lié au commerce au niveau local? Indiquez leurs rôles respectifs.

Diverses institutions autres que les entreprises privées qui peuvent jouer un rôle dans la mise en oeuvre de projets liés au commerce.

Quelque 18 entreprises actives dans le commerce de biens ou de services sont détenues par l'Etat dans des proportions se situant entre 10 et 100 pour cent. Ces sociétés appartiennent à des secteurs tels que l'élevage, les abattoirs, le cacao, le café, la pêche, la production d'électricité, le commerce de détail rural, la manutention, le transport aérien, le tourisme et les télécommunications.

L'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu achète et exporte des produits agricoles.

Les sociétés coopératives (regroupées en une fédération) effectuent diverses transactions commerciales incluant l'offre de marchandises diverses, en particulier dans des zones rurales.

Quelques communautés religieuses et autres organisations non gouvernementales participent également au développement de l'activité économique et commerciale locale.

g) Quelles sont les principales lois et réglementations en matière de politique commerciale - à l'exportation et à l'importation? Veuillez donner une brève description de chacune.

Les principaux instruments régissant le commerce international sont les suivants:

- la Loi sur les droits d'importation (consolidation, chapitre 91) (Système harmonisé);
- la Loi sur la réglementation des importations de marchandises (chapitre 176);
- la Loi de 1994 sur l'administration provinciale;
- la Loi sur les licences commerciales (chapitre 173);
- la Loi de 1992 sur les sociétés internationales;
- la Loi sur l'enregistrement des marques du Royaume-Uni (chapitre 81) et la Loi sur l'enregistrement des brevets du Royaume-Uni (chapitre 80);
- la Loi sur le travail (permis de travail, chapitre 187);
- la Loi n° 4 de 1995 sur les Chambres de commerce et d'industrie de Vanuatu, qui prévoit l'instauration de la Chambre de commerce et d'industrie de Vanuatu ainsi que de chambres de commerce et d'industrie locales.

Les dispositions devant être adoptées sont les suivantes:

- une Loi sur les investissements étrangers (pour encourager l'investissement étranger);
- un nouveau Code des investissements (pertinent en matière d'investissements liés au commerce);
- une Loi portant introduction d'une taxe à la consommation à large assiette (taxe sur la valeur ajoutée);
- une Loi sur les biens et les fonctions commerciales de l'Etat de Vanuatu (visant à la création d'un fonds national d'investissement qui détiendra des parts d'entreprises publiques et prescrira des normes permettant d'en juger les résultats).

h) Quels sont les principaux instruments de la politique commerciale - à l'exportation et à l'importation?

Importation:

- droits d'importation: leur abaissement sera échelonné sur dix ans à compter de la fin de 1997;
- un droit d'accise s'applique à la bière produite dans le pays;
- Vanuatu abolira les prescriptions en matière de licences qui sont incompatibles avec l'Accord sur l'agriculture de l'OMC;
- à l'avenir, le tarif douanier sera le principal instrument de la politique commerciale (au cas où une mesure de protection serait jugée nécessaire);
- les restrictions quantitatives applicables au riz, au sucre, au tabac et aux maquereaux en boîte seront supprimées; les restrictions saisonnières applicables aux pommes de terre seront remplacées par un droit saisonnier;
- la taxe au titre des services et les droits de licence seront intégrés dans les droits de douane;
- des exemptions de droits à l'importation seront possibles (sous réserve des justifications nécessaires et uniquement pour les activités économiques contribuant notablement au développement économique de Vanuatu).

Exportation:

- des droits ont été perçus à l'exportation du coprah (4 pour cent), du kawa (3 pour cent), de la viande de boeuf (2 pour cent) et du cacao (7 pour cent); ils seront supprimés pour la mi-1988.

i) Si vous êtes Membre de l'OMC ou si vous avez engagé la procédure d'accession, quelles sont les dispositions prises par votre pays pour se conformer aux Accords de l'OMC?

Il est prévu que le Groupe de travail de l'accession de Vanuatu se réunisse en janvier 1998. Vanuatu a déjà accompli un travail considérable dans la mise au point de ses offres concernant les marchandises et les services en vue des négociations bilatérales en matière d'accès aux marchés.

Vanuatu est disposé à rendre l'ensemble de ses lois et règlements pertinents conformes à ses obligations au titre des Accords de l'OMC. Pour ce faire, il compte principalement apporter des modifications à la Loi sur les droits d'importation et aux règles en vigueur applicables à l'évaluation en douane. Vanuatu n'envisage pas d'adopter de législation en matière de droits antidumping, de mesures compensatoires ou de sauvegardes: il procédera à l'examen de la législation existante et introduira une nouvelle législation lui permettant de se conformer à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

j) Le cadre de l'OMC est-il familier:

- **aux institutions gouvernementales et paragouvernementales?**
- **au secteur privé?**

Un certain nombre de fonctionnaires, principalement des Départements du commerce et des douanes, se sont familiarisés avec le cadre de l'OMC grâce à des activités de formation régionales ou nationales ou à des séminaires de sensibilisation consacrés aux résultats du Cycle d'Uruguay, organisés par l'OMC, la CNUCED et le Secrétariat du Forum. D'autres fonctionnaires d'institutions telles que la Chambre de commerce et d'industrie et l'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu ont également assisté à des séances de formation traitant de ce sujet. Il subsiste néanmoins un besoin accru de formation complémentaire de fonctionnaires dans des domaines sectoriels ou techniques relevant de certains des Accords de l'OMC.

Le cadre de l'OMC est beaucoup moins familier au secteur privé.

k) De quelle assistance technique avez-vous besoin pour pouvoir vous conformer aux Accords de l'OMC?

Le gouvernement de Vanuatu a besoin d'une assistance technique pour mener à terme le processus d'accession à l'OMC. Il lui faut, entre autres choses, une aide pour les consultations bilatérales informelles avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande en relation avec la demande d'accession à l'OMC, ainsi qu'une assistance supplémentaire pour modifier les engagements de Vanuatu en matière d'accès aux marchés résultant de ces consultations bilatérales.

Une fois qu'il sera devenu Membre de l'OMC, Vanuatu aura besoin d'aide pour honorer ses obligations relatives aux procédures de notification. Tout aussi importants seront les besoins en matière de formation de fonctionnaires chargés de la politique commerciale en général et de questions douanières en particulier. Les séminaires de formation devront être empiriques - fondés sur de nombreux exemples concrets - pour les fonctionnaires chargés du commerce et du plan, et plus techniques pour les fonctionnaires des douanes et pour les fonctionnaires juristes traitant des droits de propriété intellectuelle et d'autres sujets juridiques.

l) Dans quels domaines spécifiques des Accords de l'OMC avez-vous besoin d'une assistance technique (par exemple accès aux marchés, agriculture, règles (pratiques antidumping, subventions, licences d'importation, règles d'origine, sauvegardes, etc.), OTC et SPS, services, ADPIC)?

Vanuatu aura besoin d'une assistance technique pour modifier la Loi sur les droits d'importation et la rendre conforme aux engagements en matière de douanes, et pour maintenir, voire élever, les niveaux des recettes publiques.

Vanuatu aura également besoin d'une assistance technique pour intégrer dans ses lois nationales les obligations découlant pour lui de l'Accord de l'OMC sur la mise en oeuvre de l'article VII du GATT de 1994.

Vanuatu a également demandé à l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle une assistance technique pour réviser et améliorer sa législation nationale de manière à la rendre conforme aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC. Les lois de Vanuatu en la matière seront compatibles avec les règles de l'OMC dans un délai de trois ans à compter de l'accession du pays.

m) Comment évaluez-vous vos capacités actuelles en matière d'analyse commerciale et de négociations, tant multilatérales que bilatérales, dans des domaines déjà couverts par les Accords de l'OMC et dans d'autres domaines liés au commerce, par exemple la politique de concurrence et le commerce et l'environnement?

La capacité en matière d'analyse commerciale dans des domaines liés à l'OMC, relativement restreinte, pourrait toutefois s'accroître avec le temps si des efforts soutenus étaient consentis pour former et sensibiliser les fonctionnaires pertinents des Départements du commerce et des douanes, de la Banque centrale de Vanuatu et de l'Office national du plan.

La capacité des fonctionnaires de Vanuatu en matière de négociations a déjà été mise à l'épreuve, dans une certaine mesure, depuis le démarrage du processus d'accession. Ne disposant pas d'un corps diplomatique chargé des affaires commerciales, Vanuatu compte toutefois sur un petit nombre de fonctionnaires suffisamment familiers du contexte commercial multilatéral pour participer à des négociations commerciales. Ainsi, une aide extérieure substantielle sous la forme de services consultatifs sera nécessaire avant et après l'accession.

Dans de nouveaux domaines d'analyse ou de négociations tels que la politique de la concurrence ou le commerce et l'environnement, la capacité nationale est très limitée, et les fonctionnaires de Vanuatu auront besoin de la coopération de la CNUCED pour organiser des activités de sensibilisation et de recherche. Il convient d'indiquer que la question du commerce et de l'environnement revêt un intérêt particulier pour Vanuatu, vu le potentiel du pays en ce qui concerne l'exportation de produits "verts" écologiquement conformes aux normes de grands pays importateurs, ainsi que l'engagement de promouvoir le développement durable de Vanuatu.

B. Obstacles à l'expansion du commerce

Contraintes au plan de l'offre, y compris les blocages institutionnels

a) Quels sont les principaux éléments qui bloquent le développement d'une capacité soutenue d'exportation de marchandises et de services (par exemple facilitation du passage en douane, taux de fret, gestion de la qualité, élimination des procédures juridiques et administratives compliquées, manque de personnel qualifié, accès aux facteurs de production importés à des prix internationaux, ou insuffisance des services de télécommunication ou de transport, des installations portuaires, etc.)?

- **Les pays sans littoral peuvent être confrontés à des problèmes additionnels, par exemple s'ils doivent utiliser pour exporter leurs produits des systèmes de transport et des services portuaires coûteux ou peu fiables. Si tel est le cas pour votre pays, veuillez indiquer quels sont ces problèmes. De quel type d'assistance technique auriez-vous besoin pour les régler?**

Infrastructure:

La plupart des activités commerciales de Vanuatu sont entravées par une infrastructure nationale de faible qualité et peu accessible, tout particulièrement en ce qui concerne les services de transport et les circuits de commercialisation. Dans les zones rurales, où habitent la plupart des Vanuatans, les entreprises connaissent de graves problèmes de logistique, qui entraînent une augmentation des coûts et une perte de compétitivité.

Compétences et comportements:

Parmi les autres entraves au développement des affaires figurent le manque de qualifications en matière commerciale et les comportements traditionnels de la majorité des individus, qui ne sont pas de nature à favoriser la prise de risques, l'accumulation de capital et la recherche de bénéfices.

Terres:

Pour faciliter la location de terres coutumières comme garantie pour l'obtention de crédits, la législation et les modifications apportées à la Constitution du pays permettront d'enregistrer les terres coutumières de manière à établir avec clarté la propriété foncière, et ce afin de réduire au minimum le risque de litiges. (Toutefois, le régime de propriété coutumière auquel la terre est assujettie ne pourra s'éteindre.)

Transport maritime:

Dans les îles, le transport maritime est onéreux et souvent aléatoire. Dans le contexte de la concurrence prévalant dans les transports maritimes locaux, beaucoup trop de navires se partagent le commerce maritime, et les marges de bénéfice ne sont pas assez grandes pour permettre un entretien et un remplacement appropriés des navires. Par conséquent, les exportateurs confirmés ou potentiels situés dans les îles les plus éloignées sont très défavorisés.

b) Y a-t-il des blocages *institutionnels* susceptibles de nuire à la bonne marche des politiques commerciales de votre pays? Veuillez donner des détails. Par exemple, quels sont les problèmes signalés par les différents acteurs, à savoir les exportateurs, les producteurs, les fournisseurs de services (banques, compagnies d'assurance, services de contrôle de la qualité, transporteurs, etc.), les associations professionnelles et les ministères? Ces problèmes paraissent-ils se poser principalement dans les domaines suivants:

- i) ressources humaines**
- ii) gestion de l'institution**
- iii) ressources financières et matérielles**
- iv) communication**

Le plus grave blocage institutionnel entravant le développement des échanges a été la difficulté d'obtenir un soutien financier de la part des instituts de crédits nationaux. La Banque de développement de Vanuatu avait été instituée à l'origine pour améliorer l'accès des Vanuatans au crédit accordé aux sociétés commerciales. Néanmoins, la Banque a fini par s'apparenter à une banque commerciale, exigeant des sûretés qui l'ont rendue inaccessible à la majorité de la population rurale. La Banque nationale de Vanuatu a également privilégié les prêts à faible risque. Cette insuffisance du secteur financier tient, en partie, aux difficultés financières que ces institutions ont connues du fait des influences politiques auxquelles elles ont été soumises. Une autre source de problèmes semble être un manque de dialogue et de coordination entre l'Etat, le secteur privé et les institutions financières visées.

c) **Quels sont les principaux éléments qui bloquent la *diversification des exportations*?**

Par le passé, les politiques qui ont longtemps consisté à promouvoir les petites entreprises par le jeu de la protection et de la substitution des importations n'ont pas réussi à stimuler la diversification de l'économie. Actuellement, dans le nouveau contexte de croissance tirée par les exportations, il subsiste des obstacles structurels à la compétitivité qui entravent l'investissement, la prise de risques et la diversification de l'économie. Au nombre de ces obstacles figurent une population rurale en majorité dépourvue de culture d'entreprise et de motivation commerciale, un capital inaccessible aux investisseurs potentiels (petits entrepreneurs d'agences de tourisme, par exemple) et des entrepreneurs sans grandes qualifications commerciales et techniques.

D'une façon plus générale, l'absence d'économies d'échelle pouvant être obtenues dans les îles périphériques explique les difficultés de rentabilité que rencontrent les nouvelles sociétés commerciales. L'exiguïté et l'éloignement caractérisant l'environnement économique de la plupart des projets des zones rurales et des îles périphériques expliquent pourquoi il est difficile de réorienter l'économie. A ces facteurs spécifiquement insulaires vient s'ajouter le manque d'efficacité commerciale de l'environnement micro-économique des entreprises, qui est dû essentiellement à l'insuffisance de qualifications et de capital précitée.

d) **Si l'*investissement dans la production de marchandises et de services est insuffisant, quelles en sont les principales raisons? Veuillez préciser (par exemple contraintes structurelles, difficultés pour attirer l'investissement étranger, développement limité des entreprises, financement, manque de techniques appropriées, etc.).***

Par le passé, Vanuatu a fait preuve d'une attitude ambivalente - tantôt favorable, tantôt opposée, voire hostile, aux investisseurs étrangers directs. L'instabilité caractérisant le comportement et la politique du gouvernement (qui a parfois usé de pouvoirs arbitraires entravant l'investissement) a ainsi été l'un des facteurs négatifs affectant l'investissement. La nouvelle législation dans le cadre du vaste programme de réforme permettra d'éviter que ces facteurs négatifs perdurent.

L'insuffisance de main-d'oeuvre qualifiée et de services professionnels, ainsi que l'inexistence d'une infrastructure commerciale appropriée sont autant d'autres raisons fondamentales expliquant pourquoi de nombreux entrepreneurs ont hésité à choisir Vanuatu comme pays hôte. Il semble toutefois que ce facteur se soit révélé moins préjudiciable pour le secteur du tourisme que pour le secteur manufacturier: souvent, les hôteliers ont apporté leurs propres compétences de gestion et ont contribué à mettre sur pied leur propre infrastructure de base.

Les investisseurs potentiels dans des activités liées au commerce des marchandises ont souvent manifesté peu d'intérêt pour Vanuatu en tant que pays hôte à cause de l'accès limité à des sources d'approvisionnement appropriées et fiables. L'absence d'un marché local prospère et les distances séparant le pays des grands marchés ont évidemment aussi incité les investisseurs à la prudence.

Nul ne conteste désormais que la taxe professionnelle s'est révélée défavorable aux entreprises. L'impôt de 4 pour cent sur le chiffre d'affaires, avec son effet de ricochet sur les producteurs dégageant des niveaux de valeur ajoutée élevés, a découragé la spécialisation.

e) **Existe-t-il une politique nationale visant à encourager les possibilités d'investissement lié à l'exportation? Veuillez préciser. Quelles sont les dispositions prises pour examiner, élaborer et négocier les arrangements contractuels avec les investisseurs étrangers?**

La politique de Vanuatu en matière d'investissement étranger sera structurée par une nouvelle loi sur l'investissement étranger prévoyant un guichet unique qui permettra aux investisseurs d'établir

des relations cordiales avec les autorités publiques. Il s'agira d'un service qui aidera les investisseurs dans toutes les démarches qu'ils entreprendront auprès des départements publics.

A l'heure actuelle, le gouvernement peut accorder un statut spécial aux procédures d'investissement remplissant les conditions nécessaires et lui ayant été présentées pour approbation. En sont exclus, en règle générale, les projets de très faible envergure, bien que le gouvernement ne décourage pas l'investissement étranger à petite échelle. Parmi les principales mesures d'incitation à l'investissement figure notamment l'exonération de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les sociétés, des droits de succession, des droits de mutation par décès, de l'impôt sur les plus-values et des impôts perçus à la source. Les projets considérés comme bénéfiques pour le pays peuvent être assortis d'exemptions de droits de douane. Une réduction de 50 pour cent de la taxe professionnelle peut être accordée aux nouveaux investisseurs pendant les trois premières années.

Ainsi qu'en témoigne le vaste programme de réforme, la stabilité politico-économique est considérée comme une condition essentielle pour attirer les investisseurs étrangers.

Le nouveau Conseil des investissements étrangers examinera les arrangements contractuels avec les investisseurs étrangers et fera des recommandations à leur sujet. Le Conseil sera l'unique institution habilitée à le faire.

f) Quels sont les principaux obstacles au transfert, au développement et à l'acquisition de technologies? Existe-t-il une politique/stratégie nationale dans ce domaine? Veuillez préciser.

Il n'y a pas d'obstacles au transfert de technologie en matière d'investissements étrangers. Cependant, la rareté de la main-d'oeuvre qualifiée qui pourra participer à l'exploitation ou à l'entretien de la technologie transférée est source de difficultés.

Il n'existe pas de politique nationale dans le domaine des transferts de technologie. Des efforts sont toutefois déployés en vue de prendre en considération les conséquences des transferts de technologie sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale en matière de développement durable.

g) Quels sont vos besoins d'assistance, technique et autre, pour atténuer les contraintes au plan de l'offre?

Il y a un besoin général d'assistance technique pour améliorer l'environnement commercial micro-économique et pour accroître l'efficacité commerciale dans tout le pays. Il faut notamment:

- introduire un système de planification du transport interinsulaire qui accroîtra la fiabilité du transport maritime national et améliorera la compétitivité générale des endroits les plus éloignés du pays;
- adopter le Système douanier automatisé de la CNUCED (SYDONIA) afin d'accroître l'efficacité des services douaniers, dans l'intérêt des commerçants et de l'Etat;
- étudier la possibilité de mettre au point (ou de renforcer) les facilités de micro-crédit en faveur des petites entreprises, en particulier dans les zones rurales;
- appuyer les mesures tendant à établir un système de garantie des crédits;
- instaurer un pôle commercial à Port-Vila afin de faciliter l'accès des commerçants au réseau mondial d'information qui leur permettra de promouvoir des produits et de trouver des débouchés moyennant un rapport coût-efficacité satisfaisant;

- élaborer un programme multidisciplinaire de formation et de sensibilisation pour permettre aux entreprises et aux organisations nationales d'aide au commerce de comprendre pleinement les facilités susmentionnées.

Promotion des échanges commerciaux et services de soutien

h) Vos entreprises, petites et moyennes en particulier, ont-elles des difficultés à développer leurs exportations? Quels sont leurs problèmes dans les principaux secteurs d'exportation?

Les difficultés rencontrées par les petites entreprises dans le développement de leurs exportations sont dues aux principales faiblesses structurelles qui ont été décrites ci-dessus, à savoir: l'absence d'une infrastructure adéquate, le manque de qualifications en matière de direction d'entreprises et de gestion, des moyens de financement peu accessibles et le manque d'accès aux renseignements sur les marchés. Ces blocages dus aux facteurs spécifiquement insulaires que sont l'exiguïté et l'éloignement entravent, de par leur gravité, le développement des échanges commerciaux, même si le contexte de libéralisation et de mondialisation des échanges offre des possibilités commerciales nouvelles. C'est pourquoi une bonne compréhension de ce contexte et sa prise en compte dans la politique commerciale nationale - quoique nécessaire - ne suffira pas pour accroître les chances du pays de développer son commerce de marchandises et de services et pour lui éviter de se trouver marginalisé dans l'économie mondiale.

Les entreprises du secteur agricole ont beaucoup de mal à trouver un financement adéquat ou suffisant de leur commerce en l'absence d'un mécanisme qui mettrait les facilités de micro-crédit à la disposition des petits producteurs/exportateurs.

Les entreprises de pêche, en particulier celles qui se trouvent dans les îles périphériques, n'ont aucune possibilité d'implanter des activités de transformation en raison de l'absence de soutien financier et des risques de livraisons irrégulières entre les îles et l'étranger.

Les petits entrepreneurs potentiels dans les domaines liés au tourisme (bungalows, restaurants locaux, etc.) sont souvent incapables de réaliser des projets touristiques du fait que le secteur financier n'est pas disposé à soutenir leurs entreprises, ou même de les aider à améliorer leurs projets, ou n'est pas en mesure de le faire.

i) Quels sont les problèmes que rencontrent vos entreprises lorsqu'elles veulent obtenir des informations fiables et actualisées sur les possibilités d'exportation/importation?

Les quelques grandes entreprises actives dans le pays ne rencontrent pas de problèmes majeurs pour accéder aux informations commerciales, même si elles n'utilisent pas les moyens existants fournis par le Département du commerce ou par la Chambre de commerce et d'industrie. Cependant, la plupart des autres entreprises sont trop petites et trop éloignées des milieux du commerce international pour pouvoir obtenir des informations sur des faits essentiels tels que l'état de la concurrence aux niveaux régional ou international, les marchés étrangers pertinents et leur évolution, ou les possibilités de s'approvisionner à l'étranger à de meilleures conditions. Ce commentaire s'applique aux marchés des produits de base aussi bien qu'au commerce des produits manufacturés (achats à l'étranger).

Afin de compléter les efforts que l'Etat et la Chambre de commerce et d'industrie déploient et continueront de déployer pour améliorer l'accès aux informations commerciales, il est souhaitable d'envisager sérieusement l'instauration d'un pôle commercial à Port-Vila (ainsi que l'organisation d'activités de formation et de sensibilisation pertinentes que cela implique) afin de permettre aux petits opérateurs d'accéder aux informations appropriées relatives aux marchés internationaux sur lesquels ils devraient être présents, et de promouvoir leurs produits par Internet à peu de frais.

j) Vos entreprises peuvent-elles offrir aux acheteurs étrangers des produits dont la conception, la qualité et le conditionnement sont acceptables au plan international? Dans la négative, quels sont les problèmes qui se posent?

Dans une large mesure, la qualité et les normes y relatives sont déterminées, au cas par cas, directement entre fournisseurs et importateurs étrangers. Toutefois, l'engagement a été pris, au titre du vaste programme de réforme, de renforcer les services d'inspection agricole pour les produits pertinents commercialisés au plan international.

Vu le potentiel d'exportation que représentent les produits naturels pouvant satisfaire aux normes écologiques et sanitaires de nombreux pays importateurs, il est dans l'intérêt de Vanuatu de se tenir informé de l'évolution de la consommation de produits "verts" et des tendances en la matière et, chaque fois que possible, de participer à la définition des normes de qualité, d'étiquetage et d'emballage au plan international. Les travaux de la CNUCED sur le commerce et l'environnement présentent de l'intérêt pour Vanuatu.

k) A quels problèmes, autres que ceux qui concernent la politique commerciale, pensez-vous être confronté si vous envisagez de développer vos exportations de services (par exemple logiciels, tourisme)?

A Vanuatu, deux secteurs-clés du commerce international des services - le tourisme et les services offshore - sont déjà bien développés, et ce sont probablement ceux qui offrent les plus grandes possibilités d'accroissement des recettes en devises.

Les principaux problèmes qui entravent le développement des services de tourisme sont les difficultés rencontrées pour attirer des investisseurs internationaux qui permettraient de développer l'infrastructure hôtelière et l'infrastructure connexe du pays, ainsi que les obstacles auxquels se heurtent les petits entrepreneurs pour mettre sur pied des entreprises liées au tourisme. Par conséquent, les efforts visant à améliorer l'environnement économique et l'infrastructure du pays, tels qu'ils sont envisagés dans le plan directeur pour le tourisme, revêtent une importance capitale, si l'on considère que l'intérêt potentiel pour le développement ultérieur du tourisme à Vanuatu existe déjà (à preuve, le succès que connaît le secteur de la location de bungalows dans les îles périphériques).

Le développement du secteur des services financiers offshore dépendra largement d'un certain nombre de mesures que le gouvernement souhaite prendre (stabilité politique, accroissement de la compétitivité des produits offshore, développement des ressources humaines).

Le développement d'autres services internationaux tels que les services informatiques ou les services de soutien à l'industrie cinématographique ne pourra se faire sans que les Vanuatans ne prennent davantage conscience de l'intérêt d'une économie de services diversifiée; d'où la nécessité d'améliorer et de développer les services nationaux et professionnels.

l) Quels sont les problèmes techniques/professionnels rencontrés par les institutions de soutien aux échanges (par exemple le conseil de promotion des échanges commerciaux, la chambre de commerce, l'association des exportateurs, etc.) de votre pays pour fournir leurs services à des entreprises d'exportation/importation?

Les principales institutions nationales qui peuvent apporter un soutien aux entreprises commerciales de Vanuatu sont l'Office de commercialisation des produits de base de Vanuatu, la Chambre de commerce et d'industrie et la Banque de développement de Vanuatu (la promotion des exportations comptera également au nombre des responsabilités du Conseil des investissements étrangers). Les compétences de ces institutions, limitées par le petit nombre de techniciens qu'elles emploient,

et leurs moyens financiers restreints ne leur permettent pas de fournir l'assistance durable à laquelle les petits opérateurs pourraient s'attendre (en particulier dans les îles périphériques).

Le nouveau Ministère des services aux entreprises aura besoin d'une assistance technique pour développer la capacité de soutien de cette institution.

m) Quels problèmes et quels inconvénients les entreprises rencontrent-elles dans leurs achats internationaux et la gestion de leurs stocks?

Les petites et moyennes entreprises ont rationalisé leurs achats internationaux et recherchent les meilleures conditions d'achat de façon régulière et systématique. Il n'en reste pas moins que les circuits d'achat sont souvent très limités, vu que le pays est éloigné des grands axes de transport. Les achats internationaux qui ne se font pas dans des conditions de concurrence comportent des frais de transport élevés du fait de la situation géographique du pays. Or, les achats internationaux dont les coûts globaux sont élevés portent souvent préjudice à la compétitivité du pays sur le plan international, notamment en ce qui concerne les activités d'exportation utilisant des intrants importés.

La gestion des stocks est relativement élémentaire pour la plupart des moyennes entreprises, et pratiquement inexistante pour la plupart des petites entreprises.

n) Quels sont les disponibilités et arrangements actuels en matière de facilités de financement des échanges (par exemple garanties de crédit à l'exportation, etc.)? Des carences ont-elles été signalées dans ce domaine?

Il y a une différence considérable entre les activités bancaires commerciales des institutions financières (principalement avec des emprunteurs exempts de risques) et les quelques arrangements informels en matière de crédit existant au sein des communautés. Il est impératif d'y remédier en offrant à la population rurale des facilités de crédit à long terme sans lesquelles de nombreux projets viables - quoique de faible envergure - ne sauraient voir le jour.

Nul ne conteste que le système bancaire officiel ne peut répondre à tous les besoins de la population rurale. La Banque de développement de Vanuatu n'accorde plus de prêts à faible taux d'intérêt, mais opère sur une base entièrement commerciale. Des mesures tendant à promouvoir les prêts informels à petite échelle s'imposent.

Le vaste programme de réforme vise à diversifier la gamme de prêts mis à la disposition des petites entreprises, dont les facilités de micro-crédit. Il propose la création d'une nouvelle entité qui offrirait un système de garantie des crédits aux petites entreprises ainsi que des services consultatifs commerciaux. Le système de garantie des crédits devrait permettre aux banques commerciales de partager avec l'Etat le risque inhérent aux prêts consentis aux petites entreprises pour les investissements productifs.

Il existe également un projet visant à instaurer une surveillance des coopératives de crédit et à leur permettre de participer activement à l'offre de crédit aux petites entreprises.

o) Quels sont les principaux problèmes qui se posent pour améliorer les qualifications du personnel chargé de la gestion des exportations/importations dans vos entreprises commerciales? Existe-t-il des programmes de formation dans votre pays? Quelles sont les carences?

Les carences du système national d'éducation et de formation ont un coût élevé pour le secteur privé et entravent le développement économique. A Vanuatu, les travailleurs qualifiés sont rares, rendant ainsi le pays fortement tributaire d'une main-d'oeuvre d'expatriés coûteuse.

L'Etat s'est engagé à améliorer le système éducatif dans l'optique du développement des entreprises.

Des programmes de formation en matière de gestion sont offerts par le Centre de formation de l'Etat (pour les fonctionnaires), ainsi que par l'Institut national de technologie du Vanuatu (INTV).

Dans le vaste programme de réforme, il est prévu que le nouveau Ministère du commerce et du développement des entreprises aura la responsabilité de coordonner toutes les activités de formation commerciale, dont celles de la Chambre de commerce et d'industrie. Le programme prévoit également l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre des ressources humaines, après quoi il faudra organiser des plans de financement de la formation professionnelle. Le pays a impérativement besoin d'une stratégie visant à intégrer davantage les Vanuatuans dans les affaires, afin de tirer parti des débouchés compétitifs.

p) Votre service de représentation commerciale réussit-il à promouvoir activement votre commerce? Quelles sont les insuffisances?

La promotion du commerce de Vanuatu se fait au cas par cas, par la participation à des foires commerciales et autres manifestations organisées par la Chambre de commerce et d'industrie ou par des associations professionnelles. Vanuatu ne dispose pas de représentants commerciaux attachés à l'une ou l'autre de ses missions diplomatiques à l'étranger. En ce qui concerne la promotion du tourisme, Vanuatu est représenté par le Tourism Council of the South Pacific, dont il est membre.

q) Veuillez décrire brièvement vos besoins d'assistance technique en matière de promotion des échanges commerciaux et de services de soutien?

Etant donné l'importance capitale que revêtent les activités de formation et de sensibilisation pour le développement de la gestion d'entreprises et des compétences professionnelles ainsi que pour l'amélioration de la promotion des échanges et des services de soutien, une assistance technique à plusieurs volets est nécessaire, incluant au moins la fourniture de services consultatifs périodiques et, idéalement, l'engagement d'un conseiller résident pour deux ans.

Un conseiller résident pourrait mener à bien trois types d'activités de coopération technique destinées à promouvoir et à soutenir le développement des échanges commerciaux et pourrait prêter assistance à tous les secteurs générateurs de recettes en devises, à l'exception du tourisme et des services offshore:

- services de formation et de consultation dans l'établissement et la gestion d'entreprises (y compris la gestion des importations);
- établissement et administration d'un pôle commercial, avec une formation pertinente dispensée aux groupes d'utilisateurs potentiels;
- recherche de nouveaux investisseurs par une campagne de promotion aux plans régional et international.

(Le même conseiller résident pourrait fournir une assistance en matière de politique commerciale dans le contexte de l'accession à l'OMC.)

Accès aux marchés**r) Quels sont vos principaux problèmes d'accès aux marchés?**

Vanuatu est confronté à l'érosion des préférences commerciales accordées par l'UE aux produits arboricoles (coprah, café, kawa). Etant donné l'alignement progressif de ces préférences sur les niveaux de préférences SGP, Vanuatu se heurtera tôt ou tard à une vive concurrence des grands producteurs de coprah tels que le Bangladesh.

s) Quels problèmes ou obstacles spécifiques gênent le plus vos exportateurs, et dans quels pays les rencontrent-ils?

L'accès aux marchés n'a pas diminué, mais le problème fondamental est celui de la compétitivité sur les marchés existants, de sorte qu'il est souhaitable de pénétrer sur de nouveaux marchés où la pression de la concurrence s'exerce moins fortement. Par conséquent, envisager une nouvelle orientation des échanges dans le contexte de la libéralisation mondiale du commerce et de l'érosion des préférences commerciales est le principal problème que rencontrent les exportateurs de produits de base de Vanuatu. Le manque d'informations sur les marchés en général, et sur les nouvelles possibilités commerciales qu'offrent les créneaux en particulier, constitue un frein et explique l'absence d'expansion et de diversification des échanges.

t) Arrangements commerciaux régionaux et sous-régionaux: veuillez indiquer les arrangements auxquels votre pays participe. Etes-vous satisfait de la façon dont ils fonctionnent? Veuillez signaler le problème inhérent à chacun d'eux. Avez-vous des suggestions à faire sur la façon de régler ces problèmes?

Vanuatu est signataire de l'Accord commercial du Groupe du Fer de lance mélanésien conjointement avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les îles Salomon (et, peut-être, Fidji). L'Accord MSG, qui porte sur 150 lignes tarifaires, est compatible avec les règles de l'OMC. Par cet accord, ses signataires s'engagent à éliminer les obstacles au commerce pour l'essentiel de leurs échanges afin de faciliter la libre circulation des marchandises et des services.

Le SPARTECA, système de préférences commerciales entre l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les membres du Forum du Pacifique Sud, va peu à peu "s'éroder" sous l'effet de l'alignement des préférences sur les niveaux SGP de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande consécutif au Cycle d'Uruguay.

u) Avez-vous des problèmes pour utiliser les systèmes de préférences existant en matière d'accès aux marchés, par exemple le SGP, le SGPC? Veuillez indiquer la nature des problèmes inhérents à chacun d'eux.

Le seul problème en la matière porte sur l'application des règles d'origine. Une fois que l'OMC et l'Organisation mondiale des douanes auront formulé définitivement de nouveaux critères pour l'application des règles d'origine en tenant compte de l'Accord de l'OMC applicable en l'espèce, Vanuatu arrêtera ses propres modalités pour s'acquitter de ses obligations relatives aux règles d'origine.

v) Quels sont vos besoins d'assistance technique en matière d'accès aux marchés?

Une meilleure connaissance du Système généralisé de préférences et des conditions qui s'attachent à son fonctionnement (notamment les règles d'origine) est souhaitable; une assistance technique doit donc être fournie sous la forme de services consultatifs et de séminaires de formation/sensibilisation.

C. Assistance technique

a) Dans la mesure où ce type de renseignements est facilement disponible, pouvez-vous indiquer brièvement quelle assistance liée au commerce vous avez reçue au cours des cinq dernières années de sources bilatérales et multilatérales et quels projets/programmes sont actuellement envisagés dans ce domaine?

La seule assistance technique liée au commerce que Vanuatu ait reçue au cours des cinq dernières années a été la mise à sa disposition d'un conseiller commercial par le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique pour un an, en 1993-1994.

b) Veuillez résumer vos besoins d'assistance technique et autres en vous inspirant de la présente liste de questions. Veuillez les classer par ordre de priorité.

Les besoins d'assistance technique liés au développement des échanges commerciaux de Vanuatu peuvent se regrouper en trois domaines d'intervention.

Services consultatifs:

En ce qui concerne l'accèsion à l'OMC: modifications des lois et règlements pour tenir compte des obligations contractées dans le cadre de l'OMC, négociations commerciales bilatérales et multilatérales (y compris le cadre EU-ACP);

Assistance technique:

Pour l'établissement d'un pôle commercial: amélioration de l'efficacité commerciale (transports maritimes, douanes, micro-crédits), promotion de l'investissement étranger;

Formation:

En matière de politique commerciale, efficacité commerciale (notamment l'utilisation des technologies de l'information commerciale), et questions liées au développement des entreprises.

c) Si vous considérez les renseignements que vous avez pu fournir jusqu'ici en réponse aux questions figurant dans la présente liste, quels types de renseignements vous paraissent manquer encore ou pouvoir être affinés? Auriez-vous besoin d'une assistance technique pour fournir les renseignements manquants?

Au vu des problèmes décrits plus haut, le gouvernement de Vanuatu considère qu'une mesure importante qui pourrait être prise pour encourager une meilleure participation de Vanuatu à l'économie mondiale serait d'élaborer une publication nationale consacrée aux conséquences de la mondialisation pour Vanuatu. Rédigée de façon non théorique, cette publication devrait expliquer les conditions que le pays devrait remplir pour accroître ses possibilités commerciales et arriver à spécialiser son économie afin d'élever le niveau de vie. Entièrement illustrée par des observations et des exemples propres à Vanuatu, la publication pourrait comporter des points de comparaison significatifs avec d'autres petits pays en développement insulaires, en particulier avec ceux qui ont déjà obtenu des résultats en matière de développement tiré par les exportations.

La population cible serait principalement composée de jeunes scolarisés, de professeurs en sciences sociales, d'entrepreneurs potentiels, de fonctionnaires supérieurs et de législateurs, mais l'ouvrage pourrait également s'adresser à un plus large public. Se présentant sous la forme d'un livre contenant une centaine de pages au maximum, la publication pourrait être produite à des fins

commerciales et vendue à un prix modique, ou bien être distribuée gratuitement par une autorité nationale à la population cible concernée. Vanuatu souhaiterait envisager la réalisation de ce projet en coopération avec la CNUCED. La CNUCED coordonnerait l'élaboration de la publication (avec un apport local aussi important que possible, par exemple les conclusions pertinentes de travaux de recherche menés dans le pays), mais les éditeurs et les imprimeurs du livre pourraient être trouvés à Vanuatu.

d) Votre pays dispose-t-il de la capacité technologique et des ressources humaines nécessaires pour utiliser les nouveaux outils des technologies de l'information/de la communication tels que le CD-ROM, Internet, etc.? De quelle assistance auriez-vous besoin pour que votre pays puisse utiliser ces outils dans le contexte de la formation et, sur un plan plus général, dans celui du développement des échanges commerciaux?

Vanuatu peut avoir accès à Internet, mais peu de ses ressortissants sont familiarisés avec le réseau et capables d'utiliser les applications d'Internet. Dans le cadre de l'établissement d'un pôle commercial, il faudrait dispenser la formation nécessaire pour permettre aux responsables des secteurs public et privé de traiter l'information commerciale qui passerait par le pôle commercial.

Réponse intégrée

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|---|
| En réponse à la question A k): <u>Besoins d'assistance technique pour se conformer aux Accords de l'OMC</u> | | |
| Le gouvernement de Vanuatu a besoin d'une assistance technique pour mener à terme son processus d'accession à l'OMC. Il lui faut, entre autres choses, un soutien pour tenir des consultations bilatérales informelles avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sur sa demande d'accession à l'OMC, et une assistance additionnelle pour modifier ses engagements en matière d'accès au marché par suite de ces consultations bilatérales. | OMC | - Une assistance technique sera fournie à Vanuatu au cours de son processus d'accession à l'OMC. Elle sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession. |
| | CNUCED | La CNUCED fournira (avec l'aide du secrétariat du Forum) une contribution sous forme d'études, de services consultatifs et de services de formation.* |
| Une fois devenue Membre de l'OMC, Vanuatu aura besoin d'aide pour être en mesure de s'acquitter de ses obligations en matière de notification. | OMC | Une assistance sera fournie à Vanuatu pour l'examen et la réforme de son système de réglementation dans le but de le rendre conforme aux règles de l'OMC. |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|--------------|--|
| <p>En réponse à la question A k) (suite):</p> <p>Vanuatu aura également grand besoin de former des fonctionnaires à la politique commerciale en général et aux questions douanières en particulier</p> <p>Les séminaires de formation devront avoir un contenu "empirique" (constitué à partir de nombreux exemples) s'ils sont destinés aux fonctionnaires du commerce et de la planification, mais devront comprendre des éléments plus techniques s'ils s'adressent aux fonctionnaires des douanes et aux avocats gouvernementaux s'occupant des droits de propriété intellectuelle et autres questions juridiques.</p> | CNUCED | La CNUCED va organiser des séminaires pour répondre à cette demande.* |
| | FMI | Le FAD fournira une assistance dans les domaines suivants: 1) examen de la législation et de la réglementation douanières, y compris le système d'évaluation en douane, afin de les rendre conformes aux prescriptions de l'OMC; 2) réforme du tarif d'importation; et 3) conseils en matière d'informatisation. |
| | OMC | <p>Un séminaire national sera organisé sur le système commercial multilatéral (1998).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des séminaires et/ou ateliers régionaux spécialisés sur les règles de l'OMC seront organisés (1998 et 1999) pour les pays de la région de l'Asie et du Pacifique. - Un stage de trois semaines sur la politique commerciale sera organisé à l'intention des PMA anglophones (1998 et 1999). |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|--|
| En réponse à la question A 1): <u>Besoins spécifiques d'assistance technique</u> | | |
| - Vanuatu aura besoin d'une assistance technique pour modifier la Loi sur les droits d'importation conformément à ses engagements en matière douanière et dans le but de maintenir ou d'améliorer les recettes de l'Etat. | CNUCED | La CNUCED aidera le gouvernement de Vanuatu à simuler l'incidence des engagements qu'elle a pris en matière de modifications tarifaires sur sa politique fiscale et commerciale et le conseillera pour la révision de son tarif douanier.* |
| | FMI | Voir A k). |
| - Vanuatu aura également besoin d'assistance technique pour incorporer à ses lois nationales ses obligations au titre de l'Accord de l'OMC sur la mise en oeuvre de l'article VII du GATT de 1994. | OMC | Une assistance sera fournie à l'Administration des douanes et des accises de Vanuatu pour lui permettre d'harmoniser sa législation en matière d'évaluation en douane avec l'Accord de l'OMC. Cette assistance sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession. |
| Vanuatu a déjà pressenti l'OMPI pour obtenir une assistance technique afin de réviser et d'améliorer sa législation nationale de façon à la rendre conforme aux dispositions de l'Accord sur les ADPIC. A cet égard, les lois de Vanuatu seront conformes aux règles de l'OMC dans les trois ans suivant l'accession du pays. | OMC | Une assistance sera fournie à Vanuatu conformément à l'Accord de coopération avec l'OMPI et l'OMC qui prévoit une assistance juridique-technique de l'OMPI concernant l'Accord sur les ADPIC. Elle sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession. |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|--|
| En réponse à la question A m): <u>Evaluation des capacités existantes d'analyse commerciale et de négociation</u> | | |
| La capacité d'analyse commerciale dans les domaines liés à l'OMC est relativement limitée, mais pourrait augmenter avec le temps si des efforts systématiques sont consentis pour former et sensibiliser les fonctionnaires compétents des ministères du commerce et des douanes, de la Banque de réserve de Vanuatu et de l'Office national de planification. | CNUCED | Le renforcement de la capacité d'analyse commerciale sera incorporé dans le programme national de formation (volet politique commerciale), mentionné en A k).* |
| | OMC | Le stage de politique commerciale (voir A k) ci-dessus) consistera en une formation générale destinée à renforcer les aptitudes des fonctionnaires qui seront appelés à participer à des négociations commerciales multilatérales. |
| La capacité de négociation des fonctionnaires de Vanuatu a déjà été éprouvée jusqu'à un certain point depuis le début du processus d'accession. Ne disposant pas de diplomates spécialisés dans les questions commerciales, Vanuatu compte sur un petit nombre de fonctionnaires qui connaissent suffisamment bien le cadre commercial multilatéral pour prendre part à des négociations commerciales. Toutefois, il découle de cette situation qu'un soutien extérieur important sous forme de services consultatifs sera nécessaire avant et après l'accession. | CNUCED | La CNUCED fournira des services consultatifs.* |
| | OMC | Voir plus haut la réponse de l'OMC immédiatement. |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|--------------|--|
| <p>Réponse à la question A m) (suite):</p> <p>Dans les nouveaux secteurs d'analyse des négociations tels que la politique de concurrence ou le commerce et l'environnement, la capacité nationale est très limitée et les fonctionnaires de Vanuatu auront besoin de la collaboration de la CNUCED pour mener des activités de sensibilisation et de recherche. Il y a lieu de noter que le sujet du commerce et de l'environnement présente un intérêt particulier pour Vanuatu, compte tenu du potentiel du pays en ce qui concerne l'exportation de produits "verts" conformes aux normes environnementales des grands pays importateurs, ainsi que de l'engagement pris par Vanuatu de promouvoir le développement durable sur son territoire.</p> | CNUCED | La CNUCED donnera suite à ces demandes individuelles en menant des études et en organisant des ateliers, entre autres choses.* |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|----------------|--|
| <p>En réponse à la question B g):</p> <p><u>Besoins d'assistance technique pour atténuer les contraintes au plan de l'offre</u></p> <p>Vanuatu a un besoin général d'assistance technique pour améliorer son environnement commercial micro-économique et pour accroître son efficacité commerciale dans tout le pays. Cela nécessite notamment les actions suivantes:</p> | | <p>Les organisations ont fait part de leur désir de coopérer avec le gouvernement pour déterminer ses besoins spécifiques sur le plan pratique et établir les priorités. De plus amples consultations avec le gouvernement seront nécessaires pour élaborer des projets et programmes spécifiques et pour rechercher un financement.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place un système de planification du transport de marchandises entre les îles qui augmentera la fiabilité du transport maritime national et contribuera à la compétitivité générale des régions les plus éloignées du pays | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - adopter le Système automatisé de statistiques douanières de la CNUCED (SYDONIA), dans le but d'accroître l'efficacité des services douaniers au profit des négociants et de l'Etat | CNUCED | <p>Un projet appelé à être mis en oeuvre à l'échelle régionale par l'entremise du secrétariat du Forum est à l'étude.</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - examiner la possibilité de mettre en place un système de micro-crédit (ou de le renforcer) au bénéfice des petites entreprises, particulièrement dans les régions rurales | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer la création d'un système de garantie de crédit | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - établir un pôle commercial à Port-Vila pour faciliter l'accès des négociants au réseau mondial d'informations qui permette une promotion économique des produits et des possibilités commerciales | CCI/ CNUCED | <p>L'établissement d'un pôle commercial sera incorporé à un programme national de coopération technique dans le cadre duquel le CCI fournira certains éléments spécifiques se rapportant à la gestion de l'information commerciale.</p> |

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|----------------|--|
| En réponse à la question B g) (suite) : - un programme de formation générale et de sensibilisation des entreprises et des organismes nationaux de soutien du commerce sera nécessaire pour faire bien comprendre le sens des actions mentionnées plus haut. | CNUCED/ CCI | Voir ce qui précède immédiatement. Un programme national de formation destiné notamment aux dirigeants d'entreprises sera incorporé dans le futur programme national de développement du commerce.* |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|---|
| <p>En réponse à la question B q):</p> <p><u>Besoins d'assistance technique en matière de promotion des échanges commerciaux et de services de soutien</u></p> | | <p>Les organisations ont fait part de leur désir de coopérer avec le gouvernement pour déterminer ses besoins spécifiques sur le plan pratique et établir les priorités. De plus amples consultations avec le gouvernement seront nécessaires pour élaborer des projets et programmes spécifiques et pour rechercher un financement</p> |
| <p>Compte tenu de l'extrême importance des activités de formation et de sensibilisation pour renforcer les compétences en matière de gestion des affaires et les qualifications professionnelles et pour améliorer les services de promotion et de soutien du commerce, une assistance technique multiforme est nécessaire, qui pourrait consister au moins à fournir des services consultatifs périodiques et, de préférence, à affecter un conseiller résident pendant deux ans.</p> <p>Ce conseiller résident pourrait mener les trois types d'activités de coopération technique indiquées ci-après pour promouvoir et soutenir le développement du commerce et pour assister tous les secteurs générateurs de devises, à l'exception du tourisme et des services extraterritoriaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prestation de services de formation et de consultation en matière de création et de gestion d'entreprises (y compris la gestion des importations) - établissement et exploitation d'un pôle commercial dispensant une formation adéquate à des groupes d'utilisateurs éventuels | <p>CCI</p> | <p>Le CCI exécute actuellement un projet régional de gestion des importations qui est bénéfique à Vanuatu.</p> <p>Ce programme sera prorogé si demande en est faite.*</p> |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|--------------|---------|
| En réponse à la question B q) (suite): - organisation d'une campagne de promotion régionale et internationale destinée à attirer de nouveaux investisseurs (le conseiller résident pourrait fournir une assistance en matière de politique commerciale dans le cadre de l'accession à l'OMC). | | |

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|---|
| En réponse à la question B v): <u>Assistance technique en matière d'accès aux marchés</u> | | |
| Une meilleure connaissance du Système généralisé de préférences et de ses conditions de fonctionnement (en particulier les règles d'origine) est souhaitable et appelle une assistance technique sous forme de services consultatifs et de séminaires de formation/sensibilisation. | CNUCED | La CNUCED donnera suite à cette demande dans le cadre de son programme régional pour l'Asie et le Pacifique.* |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|--------------|---|
| <p>En réponse à la question C b):</p> <p><u>Résumé des besoins d'assistance technique par ordre de priorité</u></p> <p>Les besoins d'assistance technique liée au développement du commerce de Vanuatu peuvent être groupés dans les trois grandes catégories suivantes:</p> | | |
| <p>Services consultatifs: en ce qui concerne l'accession à l'OMC, les modifications législatives et réglementaires en fonction des obligations et les négociations commerciales bilatérales et multilatérales (y compris dans le cadre de l'UE et des pays ACP)</p> | <p>OMC</p> | <p>Une assistance technique sera fournie à Vanuatu au cours de son processus d'accession à l'OMC. Elle sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession.</p> <p>Une assistance sera fournie à Vanuatu pour l'examen et la réforme de son système de réglementation dans le but de le rendre conforme aux règles de l'OMC.</p> <p>Un séminaire national sur le système commercial multilatéral sera organisé (1998).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des séminaires et/ou des ateliers régionaux spécialisés sur les règles de l'OMC seront organisés (1998 et 1999) à l'intention des pays de la région de l'Asie et du Pacifique. - Un stage de politique commerciale de trois semaines sera organisé à l'intention des PMA anglophones (1998 et 1999). Il consistera en une formation générale destinée à renforcer les aptitudes des fonctionnaires qui seront appelés à participer à des négociations commerciales multilatérales. |

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|---|
| En réponse à la question C b) (suite): | | <p>Une assistance sera fournie à l'Administration des douanes et des accises de Vanuatu pour lui permettre d'harmoniser sa législation sur l'évaluation en douane avec l'Accord de l'OMC. Elle sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession.</p> <p>Une assistance sera fournie à Vanuatu conformément à l'Accord de coopération avec l'OMPI et l'OMC qui prévoit une assistance juridique-technique de l'OMPI concernant l'Accord sur les ADPIC. Cette assistance sera coordonnée avec le déroulement du processus d'accession.*</p> |
| | FMI | A la demande de Vanuatu, le FAD fournira une assistance dans les domaines suivants: 1) examen de la législation et de la réglementation douanières, y compris le système d'évaluation en douane, en vue de les rendre conformes aux prescriptions de l'OMC; 2) réforme du tarif d'importation; et 3) conseils en matière d'informatisation. |
| | CNUCED | La CNUCED fournira une assistance à cet égard (avec l'aide du secrétariat du Forum), assistance qui prendra la forme d'études, de services consultatifs et de services de formation.* |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|--|------------------------|---|
| <p>En réponse à la question C b) (suite):</p> <p>Assistance technique: en ce qui concerne l'établissement d'un pôle commercial, l'amélioration de l'efficacité commerciale (transport maritime, douanes, micro-financement), et la promotion de l'investissement étranger</p> | <p>CCI/ CNUCED</p> | <p>L'établissement d'un pôle commercial sera intégré à un programme national de coopération technique dans le cadre duquel le CCI fournira certains éléments spécifiques se rapportant à la gestion de l'information commerciale.</p> <p>Un programme national de formation destiné notamment aux dirigeants d'entreprises sera incorporé dans le futur programme national de développement du commerce.*</p> |
| | <p>CNUCED</p> | <p>En ce qui concerne l'adoption du Système automatisé de statistiques douanières de la CNUCED (SYDONIA), dans le but d'accroître l'efficacité des services douaniers au profit des négociants et de l'Etat, un projet appelé à être mis en oeuvre à l'échelle régionale par l'entremise du secrétariat du Forum est à l'étude.</p> |
| <p>Formation: en ce qui concerne la politique commerciale, l'efficacité commerciale (y compris l'utilisation des technologies de l'information commerciale) et le développement des entreprises</p> | <p>OMC</p> | <p>Voir la réponse qui précède immédiatement (à "services consultatifs").</p> <p>Le stage de la politique commerciale consistera en une formation générale destinée à renforcer les aptitudes des fonctionnaires qui seront appelés à participer à des négociations commerciales multilatérales.</p> |
| | <p>CNUCED</p> | <p>Voir la réponse qui précède immédiatement (à "services consultatifs").</p> <p>Le renforcement des capacités d'analyse commerciale sera incorporé dans le programme national de formation (volet politique commerciale), mentionné en A k).*</p> |

*Un financement est demandé.

| Besoins d'assistance technique identifiés dans le questionnaire | Organisation | Réponse |
|---|--------------|---|
| <p>En réponse à la question C d):</p> <p><u>Capacités technologiques et ressources humaines</u></p> | | |
| <p>Internet est accessible à Vanuatu, mais, jusqu'ici, seulement une faible partie de la population le connaît et sait en utiliser les applications. Dans le cadre de l'établissement d'un pôle commercial, la formation nécessaire serait assurée en vue de permettre au personnel compétent des secteurs privé et public d'exploiter le volet d'information commerciale du pôle commercial.</p> | OMC | <p>L'OMC fournira un ordinateur au Ministère de l'industrie et du commerce. Cet ordinateur sera relié à Internet (1998).</p> <p>Une formation en matière d'accès et d'utilisation des ressources d'Internet et des CD-ROMs sera fournie (1998).</p> |
| | CNUCED/CCI | Voir les deux réponses à la question B g). |